



Municipalité

Chute-aux-Outardes



AVIS PUBLIC

N° 2020-012

Séance extraordinaire du conseil municipal – Adoption des prévisions budgétaires 2021 et du programme triennal d’immobilisation 2021-2023

Suivant les dispositions de l’article 956 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, jeudi le 17 décembre 2020, à compter de 20h.

Au cours de cette séance, le conseil municipal procédera à l’adoption des prévisions budgétaires 2021 et à l’adoption de son programme triennal d’immobilisation 2021-2023.

Toute la population y est invitée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 14^e jour de décembre 2020.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay